

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### SETOM DE L'EURE

à

#### VERNEUIL-SUR-AVRE

La Préfète de l'Eure fait savoir que par arrêté du 28 décembre 2009, elle a prescrit une enquête publique d'un mois sur la demande d'autorisation présentée par **le SETOM de l'Eure** en vue de d'exploiter une station de transit d'ordures ménagères et une plate-forme de compostage de déchets verts sises **Argent-Bon** à VERNEUIL-SUR-AVRE.

L'enquête se déroulera **du 1<sup>er</sup> février 2010 au 3 mars 2010**.

Pendant ce délai, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact et l'étude des dangers, sera déposé à la mairie de **VERNEUIL-SUR-AVRE** où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de **VERNEUIL-SUR-AVRE**.

**Monsieur Jean-Claude SAINSAULIEU** est chargé des fonctions de commissaire-enquêteur. En cette qualité, il recevra les déclarations verbales qui pourront être faites sur le dossier à la mairie de **VERNEUIL-SUR-AVRE** les :

- **lundi 1<sup>er</sup> février 2010 de 9h à 12h,**
- **mercredi 10 février 2010 de 14h30 à 17h30,**
- **samedi 20 février 2010 de 9h à 12h,**
- **vendredi 26 février 2010 de 13h30 à 16h30,**
- **mercredi 3 mars 2010 de 14h30 à 17h30.**

Toute personne physique ou morale pourra, à compter du quarantième jour après la clôture de l'enquête, prendre connaissance à la Préfecture, Bureau Urbanisme et Environnement, des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du demandeur aux observations, ou en demandeur communication par écrit.